

2018

Programme d'accompagnement spécialisé

Ce guide a été élaboré de façon à vous donner tous les renseignements nécessaires concernant le fonctionnement et les politiques du programme d'accompagnement spécialisé du Camp de jour de Val-des-Monts, le tout dans l'optique de vous permettre de préparer l'été de vos enfants au camp de jour. N'oubliez pas de consulter le *Guide du parent du Camp de jour de Val-des-Monts* pour avoir plus de détails sur les règlements du camp, sur le déroulement des activités, le service de garde, les sorties à l'extérieur, les modalités de paiement et encore plus.



Vers une intégration réussie



L'équipe du camp de jour

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

C'est quoi ?

Le programme d'accompagnement spécialisé de la Municipalité de Val-des-Monts a pour but d'intégrer et d'encadrer les enfants vivant une situation d'incapacité ou de limitation afin de leur faire vivre des expériences positives et des réussites malgré leurs difficultés. Nos accompagnateurs spécialisés ont le rôle d'adapter les activités et le déroulement de la journée en fonction des capacités et des besoins des enfants, d'être une figure d'autorité et d'assurer la sécurité et l'intégrité de l'enfant tout au long de son séjour au camp de jour, le tout dans un endroit dynamique et amusant pour les enfants!

Critères d'admissibilité

1. Être âgé de 5 à 13 ans (au 30 septembre 2017).
2. Être une personne vivant une situation d'incapacité ou de limitation et ayant des besoins particuliers, soit un diagnostic ou soit en attente d'un diagnostic parmi ceux-ci : trouble du spectre de l'autisme (TSA), trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA ou TDAH), déficience intellectuelle, déficience physique, syndrome Gilles de la Tourette, retard global de développement, trouble du langage ou de la parole, trouble de santé mentale, etc.
3. Être recommandé par un organisme reconnu, tel que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO), le Pavillon du Parc, le Centre hospitalier Pierre Janet, le Centre régional de réadaptation La Ressource, Trait d'union Outaouais, AQETA Outaouais, un établissement d'enseignement, etc.
4. Fournir un portrait réel des besoins de l'enfant, de concert avec son intervenant, en complétant la demande d'admission.
5. Satisfaire aux critères de participation établis par la Municipalité de Val-des-Monts, dont l'autonomie (s'alimenter seul, être autonome à la toilette). Également, l'enfant doit avoir une capacité d'adaptation en lien avec le fonctionnement du camp de jour (transitions, participation à la vie de groupe).
6. Il est important de noter que le personnel du camp de jour n'est pas autorisé à administrer des gestes médicaux (médication ou autres).

Procédure d'inscription

1. Le parent doit compléter le formulaire de demande d'inscription du Camp de jour de Val-des-Monts en sélectionnant le « volet accompagnement ». L'inscription peut se faire en ligne via la section « Camp de jour », du site Web de la Municipalité, à l'adresse www.val-des-monts.net, ou en personne à l'hôtel de ville, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts.
2. Le parent doit compléter le bilan de santé du programme d'accompagnement, qui sera traité en toute confidentialité, puis faire parvenir le formulaire à l'intervenant référant.
3. L'intervenant doit valider les informations inscrites dans le formulaire, remplir la section « Recommandation de l'intervenant référant », puis la signer.
4. L'intervenant ou le parent peut retourner le formulaire en personne à l'hôtel de ville, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts, par télécopieur au numéro 819 457-4141 ou par courriel au campdejour@val-des-monts.net.

S'il n'y a pas d'intervenant impliqué dans le dossier, le parent doit communiquer avec la coordonnatrice du camp de jour avant de compléter le formulaire.

La date limite pour la réception des demandes d'inscription avec référence d'intervenant est le 5 mai 2018. Toute demande soumise en retard peut être refusée. Notez qu'aucune inscription ne sera acceptée après le 19 mai 2017.

Tarifification

La tarification reste la même pour tous les enfants du camp, qu'il fasse partie du programme d'accompagnement ou non.

Service de transport

Il est important de noter qu'aucun service de transport adapté ne sera offert ni remboursé pour transporter l'enfant au camp de jour ou le ramener à la maison. Par contre, la Municipalité s'engage, dans la mesure du possible, à fournir un transport adapté pour les diverses sorties pendant les heures normales du camp de jour, soit de 9 h à 16 h.

Politique du service de garde

Le programme d'accompagnement spécialisé se déroule durant la journée d'activité du camp de jour, de 9 h à 16 h. Par contre, il est possible d'inscrire l'enfant au service de garde. Par contre, cette période ne sera pas supervisée par un accompagnateur spécialisé. La Municipalité de Val-des-Monts se réserve le droit de restreindre ou d'annuler l'accès au service de garde d'un participant à la suite du non-respect des règlements, inscrits au Guide du parent 2018.

Mesures préventives et disciplinaires

Toutes infractions aux règlements du camp de jour sont passibles d'une sanction. Par contre, le programme d'accompagnement essaie de favoriser un environnement où les enfants peuvent apprendre de leurs erreurs. Le code de vie du camp de jour de Val-des-Monts a alors été modifié. Ainsi, un système de mesures préventives est implanté à notre procédure disciplinaire. Celles-ci seront déterminées par les accompagnateurs et l'équipe de responsables dans le but de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant. Cette procédure servira à établir clairement les limites qui doivent être respectées à l'intérieur d'un groupe. À la suite des avertissements, des conséquences seront déterminées par l'accompagnateur, le responsable du programme d'accompagnement et le coordonnateur, le cas échéant.

VERS UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

Dans le but de faciliter l'intégration de l'enfant aux activités du Camp de jour et d'offrir un soutien et un service adéquat, voici la proposition de la Municipalité de Val-des-Monts :

1. Embauche d'accompagnateurs et d'une responsable du programme d'accompagnement formés dans un domaine pouvant aider à l'intégration de l'enfant.
2. Adaptation du code de vie.
3. Formation des animateurs qui gravite autour de l'enfant.
4. Aucuns frais additionnels demandés au(x) parent(s) pour les services supplémentaires.
5. Fréquentation du camp de jour, de 9 h à 16 h, et du service de garde. La Municipalité de Val-des-Monts se réserve le droit de restreindre ou d'annuler l'accès au service de garde d'un participant à la suite du non-respect des règlements.

Code de vie!

Ce guide est mis en place pour l'enfant, les animateurs et les parents dont l'objectif premier est d'assurer le plein épanouissement personnel et social de l'enfant. Il établit, par écrit, les principes et règlements fondamentaux faisant transparaître les valeurs du camp de jour et assurant un engagement et un comportement exemplaire afin que tous puissent vivre dans l'harmonie. Notez que la sécurité et l'intérêt général seront priorisés de l'intérêt d'un particulier.

Liste des comportements inadmissibles
Paroles ou gestes irrespectueux, violents ou agressifs
Bousculades ou tiraileries
Projectiles (cailloux, branches, etc.)
Refus d'observer les consignes du personnel
Batailles, intimidation, taxage
Non-respect de soi, des autres et du personnel
Vandalisme (Non-respect du matériel, du mobilier, des espaces de jeux, etc.)



Mesure préventive no 1

Avertissement no 1 : Avertissement verbal, réparation du geste et fiche disciplinaire

Mesure préventive no 2

Avertissement no 2 : Avertissement verbal, réparation du geste et fiche disciplinaire

Mesure préventive no 3

Avertissement no 3 : Avertissement verbal, réparation du geste, fiche disciplinaire, feuille de réflexion et discussion avec les parents

En collaboration avec le parent

Avertissement no 4 : Retrait de l'enfant de son groupe par le responsable pour une durée indéterminée pendant la journée. Une rencontre sera prévue avec les parents pour déterminer les actions à prendre ensemble. Les conséquences peuvent aller jusqu'à la suspension.

Avertissement no 5 : Suspension d'une semaine sera appliquée par le responsable et la coordonnatrice.

Avertissement no 6 : Suspension définitive du camp de jour appliquée.

* Le Camp de jour se réserve le droit d'adapter les conséquences selon la gravité des cas *
Notez qu'aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'une suspension.

L'équipe du camp de jour

Municipalité de Val-des-Monts

Parent de l'enfant

Ajustement du code de vie

Un système de *mesures préventives*, déterminé par l'accompagnateur et l'équipe de responsables, est implanté à notre procédure disciplinaire. Il permet :

- D'établir clairement les limites et faire comprendre le sens et l'ampleur des actions et comportements de l'enfant.
- Aux accompagnateurs de faire des ajustements dans leur plan d'intervention et de diminuer les chances de récidive.

Un temps d'arrêt de fréquentation, d'une courte durée, pourrait être demandé afin de réajuster les interventions, l'environnement ou la programmation lorsque des comportements inadmissibles récurrents sont observés.

Pour les infractions majeures, les parents en seront immédiatement avisés par la personne responsable.

Prenez note que chaque situation sera évaluée individuellement et selon la sévérité du cas. Il est possible que la suspension ou le renvoi soit appliqué automatiquement.

La Municipalité de Val-des-Monts se réserve le droit d'expulser, sans remboursement, tout enfant qui présente un comportement violent.



Information supplémentaire

Pour de l'information complémentaire sur le fonctionnement du Camp de jour Val-des-Monts, nous vous invitons à consulter le Guide du parent via la section « Camp de jour » du site Web de la Municipalité à l'adresse www.val-des-monts.net.

Contact

Marie-Pier Fleury

Responsable du programme
d'accompagnement

Cloé Lalancette

Coordonnatrice du camp de jour
819 457-9400, poste 2216
campdejour@val-des-monts.net

Pascale Lajeunesse

Préposée aux activités sportives,
plein-air et saines habitudes de
vie
819 457-9400, poste 2211
pascalelajeunesse@val-des-monts.net